

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

En application de l'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les budgets prévisionnels.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service financier de la Mairie.

I – BUDGET PREVISIONNEL 2023 : BUDGET GENERAL

A) Les orientations principales

Le budget 2023 traduit concrètement les orientations affichées par la municipalité pour ce mandat :

- Préserver l'attractivité du territoire en modernisant et améliorant le cadre de vie notamment en misant sur la transition écologique et le développement des mobilités douces
- Valoriser, préserver et faire vivre notre patrimoine
- Augmenter l'offre culturelle et faciliter son accès
- Soutenir les secteurs associatifs, sportifs et culturels
- Renforcer la politique sociale afin de mieux répondre aux besoins du territoire et aux nouveaux enjeux
- Ne pas augmenter la fiscalité

2023 sera en grande partie consacrée à la mise en œuvre concrète des grands projets (schéma de mobilité douce intégrant la passerelle en franchissement du Solnan, rénovation énergétique de l'école Nelson Mandela, construction d'une médiathèque, création d'une salle connectée en mairie : projet qui permet à la fois de conforter notre offre de services à la population et répondre à la forte demande locale d'accompagnement vers le numérique, démarches en ligne et aussi proposer une salle de conseil municipal accessible et équipé des nouvelles technologies). Elle verra aussi les prémices des grands projets de la fin du mandat (terrain synthétique, chaufferie bois, reconquête des espaces par la démolition des friches).

L'exercice 2023 est bien sûr impacté par le contexte actuel d'inflation et de crise énergétique qui entraînent mécaniquement une hausse des dépenses de fonctionnement. Pour préserver les grands équilibres sur la durée et financer un haut niveau d'investissement, la ville de Louhans poursuivra en 2023 ses efforts de gestion sans augmenter la fiscalité et actionnera les leviers dont elle dispose, fruit d'une bonne gestion antérieure : recours à l'autofinancement grâce une épargne encore confortée fin 2022, recherche de subventions et en dernier lieu mobilisation de l'emprunt, facilité par un taux d'endettement très faible à ce jour.

B) Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2022
011	Charges à caractères générales	2 862 920,00 €	3 412 020,00 €	19,18%
012	Charges de personnel	3 504 000,00 €	3 560 000,00 €	1,60%
014	Atténuation de produits	375 800,00 €	375 800,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courantes	698 438,00 €	771 392,00 €	10,45%
66	Charges financières	63 000,00 €	96 500,00 €	53,17%
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	
	Total dépenses réelles	7 507 158,00 €	8 218 712,00 €	9,48%
042	opérations d'ordres entre sections	384 900,00 €	399 900,00 €	
023	virement à la section d'investissement	1 889 371,00 €	2 058 547,00 €	8,95%
	TOTAL DE DEPENSES	9 781 429,00 €	10 677 159,00 €	9,16%

► **Le chapitre 011 : charges à caractère général** est directement impacté par l'inflation et la crise énergétique. La Ville est soumise au tarif de marché pour le gaz et l'électricité. Si après la flambée de 2022 les tarifs du marché gaz retombent à un niveau plus conforme aux années d'avant crise en 2023, les tarifs de l'électricité seront fortement en hausse malgré la mise en place du dispositif d'amortisseur par l'Etat. Dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique et de préservation du patrimoine entamée depuis 2014 des crédits sont prévus pour l'entretien du patrimoine et l'éclairage public. Une mesure nouvelle conséquente et ponctuelle impacte la section de fonctionnement 2023 ; il s'agit de la démolition de l'ex-piscine municipale, 1^{ère} étape d'un programme de sobriété foncière dans laquelle s'est engagée la ville dans le cadre de la démarche « zéro artificialisation nette ». Aussi, au vu du contexte et en respect du principe de prudence budgétaire, les dépenses 2023 sont estimées en fourchette haute : + 8 % sur les dépenses énergétiques, + 8,15 % sur les achats de fournitures, + 10,77 % sur les services extérieurs (en exclusion la dépense ponctuelle de démolition), ceci pour tenir compte des évolutions possibles de l'inflation qui affecte les achats mais aussi les indices de révision des contrats divers.

► **Le Chapitre 012 : charges de personnel**, prend en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technique), les mesures gouvernementales (augmentation du SMIC, réajustement des grilles de la catégorie C, ainsi que la hausse du point d'indice en année pleine) et la création d'un poste de policier municipal.

► **Au Chapitre 65** : la subvention au CCAS est maintenue pour lui permettre de mener à bien ses actions d'accompagnement des plus fragiles. En 2023, le budget annexe du Foyer logement aura besoin d'une subvention de fonctionnement pour faire face à la hausse de l'électricité et de l'inflation en général sans pénaliser le niveau de service ; elle est inscrite à 70 000 € dans l'attente des dispositifs d'aides auxquelles pourra prétendre le foyer.

► **Au Chapitre 66** : les charges financières en cours ne représentent que 0,81 % des dépenses réelles en raison du non recours à l'emprunt depuis 2019. Mais en vertu des principes de sincérité et prudence budgétaire, nous devons prévoir au budget les moyens de faire face à l'emprunt inscrit en équilibre de la section d'investissement.

Le fruit de la gestion raisonnée des années antérieures se traduit par l'augmentation de 8,95 % du virement à la section d'investissement : **2 058 547€ en 2023**. Notre bonne santé financière se décline par une épargne en hausse (contrairement à la tendance actuelle) et un fond de roulement conforté qui nous permet de faire face au contexte économique actuel, sans réduction de notre niveau de service et impact sur le contribuable louhannais.

C) Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Désignation	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2022
70	Produits des services	466 625,00 €	490 251,00 €	5,06%
73	Impôts et taxes	915 934,00 €	910 933,00 €	-0,55%
731	Fiscalités locales	3 968 500,00 €	4 230 000,00 €	6,59%
74	Dotations et participations	2 033 500,00 €	1 988 000,00 €	-2,24%
75	Autres produits de gestion courantes	967 000,00 €	1 040 000,00 €	7,55%
013	Atténuation de charges	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
	Total recettes réelles	8 351 559,00 €	8 659 184,00 €	3,68%
042	opérations d'ordres entre sections	192 000,00 €	188 500,00 €	
002	Excédent antérieur reporté	1 237 870,00 €	1 829 475,00 €	47,79%
	TOTAL DES RECETTES	9 781 429,00 €	10 677 159,00 €	9,16%

► **Le Chapitre 70** : les produits des services connaissent enfin un retour à la normale après deux années impactées par la crise sanitaire.

► **Au chapitre 73**, figurent les reversements de la Communauté de communes (attribution de compensation et FPIC).

► **Au chapitre 731** : Les recettes fiscales 2023 prennent en compte uniquement l'évolution des bases des taxes foncières qui doivent augmenter de 7,1 %, en référence à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, conditions définies par la loi de finances de 2018.

Depuis 2021 la ville ne perçoit plus en effet que des taxes sur le foncier bâti et non bâti, les produits de taxe habitation ayant été remplacés par la part départementale de taxe sur le foncier bâti.

La ville de Louhans-Châteaurenaud a fait le choix du maintien des taux de fiscalité en 2023.

Les taux d'impôts de la ville de Louhans en 2023 seront donc les suivants :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe sur le foncier bâti	43,29 %	43,29 %
Taxe sur le foncier non bâti	52,31 %	52,31 %

Les droits de mutations représentent pour la ville, une recette particulièrement dynamique depuis 5 ans, mais liés à la fluctuation du marché immobilier. En application du principe de précaution, ils sont toujours estimés en fourchette basse sur 2023.

► **Au chapitre 74** : la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas encore connue au moment du vote du budget, elle est définie en fonction des mesures de la loi de finances 2023, qui prévoit l'exonération de l'écrêtement.

Dans l'attente de leur notification et au vu de la stabilité des enveloppes nationales, la Dotation de Solidarité, la Dotation de Péréquation, ainsi que les compensations de fiscalité ont été inscrites dans des enveloppes proches de la réalisation N-1.

► Les résultats de l'exercice 2022 permettent d'inscrire au budget 2023 un report de **1 829 475 €** contre **1 237 870 €** l'année précédente.

D) Dépenses d'investissement :

		INVESTISSEMENT BP 2023					
		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
111	acquisition immobilière	100 450,00	2 500,00	1068	affection resultats		599 987,00
112	Achat de matériel	111 415,00	293 978,00	112	Achat de matériel	34 999,00	
113	travaux dans les écoles	28 144,00		113	travaux dans les écoles	184 800,00	
AP	Nelson mandela	609 506,00	851 320,00	1131701	AP NM	414 491,00	174 480,00
114	batiments culturels	24 445,00	102 000,00	114	batiments culturels		
ap	médiathèque		1 936 104,00	ap	médiathèque		507 936,00
	batiments terrains de sports						
115	terrain synthétique	68 024,00	150 000,00	115	batiments terrains de sports		
AP	terrain synthétique		10 000,00				
116	autres batiments	400 557,00	426 900,00	116	autres batiments	80 376,00	
117	voirie et réseau	866 014,00	406 671,00	117	voirie et réseau	468 050,00	
AP	Mob douce	322 491,00	280 000,00	AP	Mob douce	226 701,00	
AP	place des Cordeliers		250 000,00	24	vente de biens		59 900,00
204	participations	85 000,00	17 450,00	27634	remb avance budget colline II		77 660,00
20412	subvention équip spic		30 000,00	1022	FCTVA		250 000,00
165	cautions	750,00	1 000,00	10226	taxe aménagement		22 000,00
				165	cautions		1 000,00
1641	remb k emprunt		445 000,00	1641	Emprunt		1 875 000,00
	nouveaux empunts		35 000,00				
					emprunt d'équilibre		
	total dépenses réelles	2 616 796,00	5 237 923,00		total recettes réelles	1 409 417,00	3 567 963,00
O40	transferts entre sections		188 500,00	O21	virement de la section de fonctionnement		2 058 547,00
				O40	transferts entre sections		399 900,00
O41	opérations patrimoniales		510 927,00	O41	opérations patrimoniales		510 927,00
	total dépenses d'ordre		699 427,00		total recettes d'ordre		2 969 374,00
	total dépenses de l'exercice		5 937 350,00		total recettes de l'exercice		6 537 337,00
	restes à réaliser		2 616 796,00		restes à réaliser		1 409 417,00
001	déficit reporté			001	excédent reporté		607 392,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		8 554 146,00		TOTAL INVESTISSEMENT		8 554 146,00

Le budget 2023 est donc axé sur la réalisation concrète des premiers grands projets du mandat. Cela se traduit au travers des crédits de paiement affectés aux autorisations de programme en cours et aux deux nouvelles (terrain synthétique et place des Cordeliers) qui seront créées au budget 2023 :

✓ Rénovation de l'école Nelson Mandela avec des crédits de paiement 2023 estimés à **851 320 €** (auxquels s'ajoute 609 506 € de restes à réaliser)

✓ Construction d'une médiathèque avec des crédits de paiement 2023 estimés à **1 936 104 €**

✓ Création d'un terrain synthétique avec des crédits de paiement 2023 estimés à **10 000 €**

✓ Crédits de paiement 2023 projet mobilité douce estimés à **280 000 €** (auxquels s'ajoute 322 491 € de restes à réaliser)

✓ Réfection de la Place des Cordeliers avec des crédits de paiement estimés à **250 000 €**

Les autres investissements de l'année 2023 seront axés sur :

L'inclusion numérique : 212 700 €

✓Création d'une salle de conseil municipal moderne et accessible ainsi que d'une salle connectée, dotée des dernières technologies où les conseillers numériques pourront accueillir la population afin de lutter contre la fracture numérique.

Cadre de vie, transition énergétique et mobilité douce : 446 671 €

- ✓ Réfection de la rue de la Grenette
- ✓ Réfection de la passerelle Guigot
- ✓ Travaux d'aménagements urbains, enfouissement de réseaux
- ✓ Etude de faisabilité chaufferie bois
- ✓ Modernisation de la vidéoprotection

Culture-Patrimoine : 102 000 €

- ✓ Travaux nécessaires à la valorisation des sites du théâtre et du musée

Entretien des infrastructures, mise aux normes et renforcement de la qualité énergétique du bâti : 250 000 €

Renouvellement du matériel : 198 678 €

- ✓ Continuité d'un programme de renouvellement et de modernisation du matériel
- ✓ Installation d'un self à la cantine de Châteaurenaud

Entretien et mise en conformité des infrastructures sportives : 150 000 €

✓ Les dépenses consacrées aux équipements sportifs seront poursuivies afin de garantir des équipements de qualité et adaptés à l'évolution des normes. Elles s'accompagneront en 2023 de la création d'un ponton dédié au sport nautique.

Le budget 2023 reflète la volonté et la capacité d'investissement de la ville puisqu'il porte les dépenses nouvelles à **4 726 923 €**.

E) Recettes d'investissement :

Les subventions ne peuvent être inscrites que lorsqu'elles sont notifiées aussi des crédits supplémentaires seront affectés par décision modificative à l'obtention des financements en adéquation avec l'avancée du dossier. Sera donc inscrit au budget 2023 :

- **174 480 € de Effilogie** (Région) au titre de la rénovation de l'école Nelson Mandela
- **107 936 €** sur une subvention de **179 894 € de DSIL 2021** au titre de la construction de la médiathèque
- **400 000 €** sur une subvention de **500 000 €** du **Conseil Départemental 71** pour la construction de la médiathèque

D'autres sont encore en attente. Un emprunt de 1 875 000 € est inscrit. Le recours à l'emprunt sera bien sûr adapté en fonction de l'avancée des projets et des besoins en financement.

Un remboursement au titre du FCTVA est attendu en 2023 à hauteur de 220 000 €.

Les recettes provenant de la taxe d'aménagement sont évaluées à 22 000 €.

F) Equilibres financiers et gestion de la dette:

1) Ratios :

	Montant	LOUHANS- CHATEAURENAUD ratios par habitants
 FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	7 692 912,00 €	1 152
Recettes réelles de fonctionnement	8 283 384,00 €	1 241
Produits des impôts locaux	3 850 000,00 €	577
Dotation globale de fonctionnement	1 022 000,00 €	155
 INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement brut	7 372 969,00 €	1 105
<u>Encours de la dette</u>		
<i>* tous budgets confondus</i>		
Capital restant dû au 1er janvier 2023	3 592 022,00 €	538
Montant des annuités pour 2023	576 500,00 €	86
*selon article R2313-1 du CGCT		

2) Evolution de l'endettement :

La structure de la dette se compose aujourd'hui de 10 prêts, dont 2 prêts à taux variable. L'ensemble des prêts à taux variable est capé et répond ainsi aux exigences de la charte GISSLER. Le taux d'intérêt moyen des prêts en 2022 a été de 2 %.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette est de 3 592 022,00 €.

Au budget 2023 est inscrit un recours possible à l'emprunt de 1 875 000 €, auquel il sera fait appel en fonction des besoins de financement, selon l'avancée des projets et l'obtention de subventions.

Ce recours à l'emprunt est tout à fait supportable pour la collectivité avec des ratios bien inférieurs à ceux de sa strate et des niveaux d'alerte. Ainsi le taux d'endettement fin 2022 est de 5,97 % alors que le taux maximal conseillé est de 20 %.

L'emprunt est par ailleurs uniquement orienté sur les projets structurants.

Conclusion :

L'objectif fixé pour 2023 est donc de tenir compte de la conjoncture tout en maintenant notre programme d'investissement. C'est pourquoi, la ville garde une démarche prudente et d'anticipation dans la gestion de ses dépenses afin de préserver les grands équilibres financiers.

Conscient des efforts demandés à chacun aujourd'hui, **il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité de la ville en 2023.**

Face à une situation devenue difficile pour l'ensemble des acteurs économiques, la ville entend, tout au long de cette année 2023 et du mandat, jouer pleinement son rôle de centralité et de proximité. En ligne de mire préparer la ville de demain, jouer un rôle moteur dans l'économie locale en maintenant un programme de travaux qui se traduit par la réalisation d'équipements nouveaux. Ceux-ci apportent à la fois des services supplémentaires à la population mais donnent aussi un nouveau rayonnement à la ville qui favorisera à long terme une attractivité bénéfique à tous, habitants, commerçants, entrepreneurs et associations.

Un travail est engagé sur le long terme pour que Louhans reste pour l'ensemble des Bressans une ville-centre de services, de loisirs, de culture, de sports et d'activité commerciale.

II – BUDGET 2023 CAMPING MUNICIPAL – PORT - AIRE DE CAMPING-CAR

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 60 043 € avec un report excédentaire de 22 688 €. Elle comprend en dépenses, les frais de gestion du port, et les dépenses restant à charge du propriétaire pour le camping municipal et l'aire de camping-car. En recettes, figurent les produits des activités port, la location du bâtiment du port et la redevance d'occupation du domaine public du camping et aire de camping-car versée par le délégataire.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 91 665 € avec un report excédentaire de 22 858 € et une subvention du budget ville de 30 000 €. En effet les investissements 2023 sont conséquents, ils portent sur le changement de l'ensemble des moyens de réservation et de paiement afin de renforcer l'attractivité des sites, et aussi sur la sécurisation du ponton.

III – BUDGET 2022 LOTISSEMENT LA COLLINE

La dernière parcelle ayant été vendue en 2022, le budget 2023 porte uniquement les opérations de stocks dans l'attente d'une clôture de ce budget.